

YERRES 



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/11/118

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS
IRRECOUVRABLES.**

Le Conseil Municipal,

VU le Budget Supplémentaire de la Commune, exercice 1996,

VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame le Trésorier Principal de Brunoy qui demande l'admission en non valeur et par suite décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état,

CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON)

DECIDE d'admettre en non valeur sur le budget de la commune, les sommes suivantes :

<u>Titre</u>	<u>Année</u>	<u>Débiteur</u>	<u>Montant</u>
225	1980	SARL La Patinoire de Yverres	235.008,00 F
227	1980	SARL La Patinoire de Yverres	535.703,00 F
272	1993	Vernet Hugues (contrebasse ENMD)	3.094,79 F
TOTAL			773.805,79 F

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE

15 DEC. 1996

Le Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN.

